



Patricia TREMBLEAU – Secrétariat
02.38.69.63.96
patricia.trembleau@erts-olivet.org

Cadre réservé à l'ERTS

Date réception dossier :

FORMATION DE MAITRE D'APPRENTISSAGE

FICHE DE CANDIDATURE Rentrée 2019

Collez ici
votre photo
d'identité

Votre identité

NOM d'usage (en lettres capitales) _____ Nom de jeune fille _____

Prénom(s) _____

Né(e) le : à _____ Département

Adresse _____

Code Postal Ville _____

 Portable

Mail _____

Votre situation actuelle *(possibilité de cocher plusieurs cases)*

Demandeur d'emploi N° Identifiant Pôle Emploi _____

Salarié

Si vous envisagez, avec l'accord de votre employeur, de suivre la formation en situation d'emploi, remplir le cadre suivant et joindre la fiche « Attestation de financement » :

Poste occupé _____

Type de contrat _____ Date début Date fin
Mois Année Mois Année

Nom de l'organisme employeur _____

Nom du directeur _____

Adresse _____

Code Postal Ville _____

 Mail _____

Lycéen, Etudiant

Autre situation : _____

Reconnaissance MDPH

Bénéficiaire RSA

Vos diplômes (joindre la copie des diplômes)

Aucun

En cours d'obtention, précisez lequel : _____

Diplômes, titres ou certificats généraux ou professionnels, précisez :

Intitulé	Date d'obtention
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Examen de niveau DRJSCS / DRASS

Votre expérience professionnelle (joindre votre CV)

Périodes	Etablissements / Entreprises	Fonctions exercées
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Allègement et/ou dispense de domaine(s) de formation

◆ Sollicitez-vous un **allègement et/ou une dispense de domaine(s) de formation** ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser à quel titre : (cf. règlement d'admission)

* dispensé par le jury VAE des épreuves d'admission _____

*diplôme ou qualification (précisez) _____

*ancienneté dans la fonction tutélaire : _____

(Précisez la durée)

Autorisation de diffusion de données (cochez les cases pour acceptation)

Si je suis admis en liste principale ou complémentaire, j'autorise l'ERTS à communiquer mon résultat d'admission sur son site Internet www.erts-olivet.org

J'autorise l'ERTS à transmettre mes coordonnées personnelles (adresse + téléphone), en cas d'admission, aux employeurs susceptibles de me proposer un contrat de travail couvrant la durée de ma formation

◆ Avez-vous déjà passé des épreuves d'admission ?

Oui

Non

Préciser la formation : _____

Dans quel centre de formation ? _____ En quelle année ? _____

Fait à _____ le :

Signature du candidat :



COMPOSITION DOSSIER DE CANDIDATURE Formation de Maître d'Apprentissage

✓ Documents à Fournir

- La fiche de candidature dûment remplie avec photo
- Une copie de la carte d'identité recto-verso ou passeport ou carte de séjour en cours de validité.
- Un curriculum vitæ présentant de façon détaillée les formations antérieures, les expériences professionnelles.
- La copie du ou des diplôme(s) de travail social obtenus, inscrits au RNCP
- Une attestation de financement et d'autorisation d'absence (pour les candidats en situation d'emploi).

✓ Etude de l'allègement de formation (Demande à formuler au moment de la candidature)

- *Pour les candidats demandant à bénéficier d'un allègement de formation : fournir une demande écrite avec les justificatifs (voir protocole d'allègements).*
Nb : Pour les personnes en situation d'emploi, la demande d'allègement doit être conjointe avec l'employeur

-

Retourner le dossier complet à :

ERTS
Patricia TREMBLEAU
2032 rue du Général de Gaulle
CS 60002
45166 OLIVET Cedex

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Rentrée 2019

TYPE DE FINANCEMENT ENVISAGE (sous réserve de l'accord)

Possibilité de cocher plusieurs cases

Devis sur demande

- Un financement OPCA, préciser lequel : _____
- Le budget de l'établissement, Année : _____
- Reclassement Professionnel
- CIF
- Autre (préciser) : _____

POUR LES SALARIES

Employeur : _____

Adresse _____

Code Postal [][][][][][] Ville _____

☎ [][][][][][][][] Mail _____

Je soussigné(e) _____ Directeur, Directrice, atteste autoriser :

Madame, Monsieur,

Nom _____

Prénom _____

Poste occupé durant la formation _____

à suivre la formation de Maître d'Apprentissage sous réserve de réussite aux épreuves d'admission

Fait à _____

Le _____

Cachet de l'établissement

Signature Directeur

MODALITES D'INSCRIPTION

des candidats à la formation de Maître d'Apprentissage

Article 1. Conditions d'inscription et dossier d'inscription

Pour poser candidature en vue de l'inscription en formation au tutorat et/ou à la fonction spécifique de maître d'apprentissage, le stagiaire doit présenter un dossier de demande précisant le ou les module(s) de formation au(x)quel(s) il souhaite s'inscrire.

Le dossier d'inscription devra être demandé par courrier, par téléphone ou par mail auprès du Pôle de Formations à l'Intervention Sociale de l'ERTS ou téléchargeable sur le site internet de l'ERTS.

Le dossier du stagiaire devra notamment comporter :

- ↳ la fiche d'inscription dûment remplie, une photo d'identité
- ↳ un Curriculum Vitae
- ↳ une copie du ou des diplôme(s) de travail social obtenu(s), inscrits au RNCP
- ↳ la demande éventuelle d'allègement ou de dispense
- ↳ l'attestation de financement de l'employeur

Article 2. Information aux stagiaires

Une note, actualisée annuellement et annexée aux modalités d'inscription, indique pour le cycle de formation à venir : les dates des sessions de formation, le montant des frais pédagogiques.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Article 3. Convocation des stagiaires

Après examen de la conformité de leur dossier d'inscription, les stagiaires reçoivent une convocation individuelle valant accusé de réception.

Article 4. Définition du parcours de formation

Le parcours de formation est défini à partir de l'étude du dossier d'inscription.

En cas d'autorisation d'allègement ou de dispense, après étude de sa demande et de ses pièces justificatives avec le candidat, une notification écrite de la décision lui est adressée avec son calendrier individualisé.

Article 5. Report d'entrée en formation

Un stagiaire inscrit sur la liste d'inscription, peut reporter au cycle suivant son entrée en formation, en cas de force majeure ou pour non financement de sa formation.

Le maître d'apprentissage en fonction, suite à la signature d'un contrat d'apprentissage, ne peut bénéficier d'un tel report.



PROTOCOLE D'ALLEGEMENTS et DISPENSES DE LA FORMATION DE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Article 1. Information concernant les dispenses de formation

L'information concernant les conditions de dispenses possibles est transmise aux stagiaires avec le dossier d'inscription et les modalités d'inscription.

La dispense d'un module entraîne automatiquement sa validation.

Article 2. Demande d'allègement de formation

Le stagiaire, souhaitant bénéficier de l'allègement d'une partie module de formation, doit en faire la demande argumentée par écrit et accompagnée des justificatifs au moment de la constitution de son dossier d'inscription (formation tutorale précédemment suivie avec son volume horaire, le détail de ses contenus, attestés par le Centre de formation l'ayant dispensée, attestations de l'employeur concernant les stagiaires suivis, leurs statuts...).

L'allègement ne dispense pas de la validation de fin de module.

Article 3. Tableau des dispenses

	Module « Tuteur de proximité : les bases
Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES)	DISPENSE*
Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI)	DISPENSE*
Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)	DISPENSE*
Diplôme Supérieur du Travail Social (DSTS)	DISPENSE*
Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)	DISPENSE*
Diplôme d'Etat de Médiateur Familial (DEMF)	DISPENSE*
Diplôme de Cadre de Santé (DCS)	DISPENSE*
Formation tuteur référent labellisée par la Branche	DISPENSE*
Formation Maître d'Apprentissage labellisée par la Branche	DISPENSE*
Formation de Formateur de terrain labellisée par la Branche	DISPENSE*

* Toutefois, le salarié relevant du secteur public bénéficiant d'une dispense systématique de ce module obligatoire peut demander à le suivre.

* **Même dans le cas où le maître d'apprentissage est dispensé du suivi et de la validation du module « Tuteur de proximité, les bases », le module de formation spécifique maître d'apprentissage ne peut faire l'objet de dispense lorsque les apprentis encadrés préparent des diplômes ouverts à l'apprentissage par la branche professionnelle.**

